

## Conditions générales de vente

### Préambule :

La société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED, ci – dessous appelée le «Vendeur», est spécialisée dans la conception et la fabrication de composants électriques et électroniques, de modules et de systèmes destinés aux marchés des véhicules automobiles, des camions de poids moyen, des poids lourds, des véhicules agricoles et des véhicules tout terrain.

Les Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées "les Présentes", définissent EXCLUSIVEMENT les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente d'un seul ou de plusieurs de ces biens diffusés par la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED. Ces ventes sont destinées aux acheteurs spécialisés dans l'installation desdits biens.

Les présentes sont applicables aux acheteurs professionnels c'est-à-dire, agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, ci-après dénommés «l'Acquéreur».

**En aucun cas l'Acquéreur ne peut se prévaloir des spécificités de la législation ou des dispositions protégeant les consommateurs.**

### Article 1 – Acceptation, Application, Opposabilité des Conditions Générales de Vente

**1.1** La passation de la commande emporte acceptation pleine et entière par l'Acquéreur des présentes Conditions générales de vente, en ce compris les tarifs, rabais, remises et ristournes éventuels, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. A ce titre STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED les tient à disposition de toute personne qui lui en fait la demande écrite par télécopie ou par e-mail.

Les présentes s'appliquent EXCLUSIVEMENT à toutes les ventes conclues par STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acquéreur, et notamment ses conditions générales d'achat.

**1.2** STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED se réserve le droit d'adapter ou de modifier, à tout moment, sans préavis, ses Conditions générales de vente. Les Conditions générales de vente applicables seront celles en vigueur, au jour de la passation de la commande. Elles annulent, sans exception, les précédentes. En cas d'adaptation ou de modification des Conditions générales de vente, la nouvelle version sera automatiquement transmise (courrier ou télécopie ou e-mail...) aux clients ayant déjà commandé au moins une fois des marchandises au Vendeur au cours des douze (12) mois précédents la date de la commande.

### Article 2 – Commande, Prix

**2.1** – Les commandes doivent être transmises par écrit, par télécopie ou par e-mail au Vendeur, à l'adresse de son siège (Cf. Article 11). Les commandes réalisées ne deviennent définitives et parfaites qu'après avoir été constatées par la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

**2.2** – L'Acquéreur est irrévocablement engagé par sa commande indépendamment de toute acceptation ou de tout accusé de réception émanant de la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

**2.3** – Les produits sont fournis aux derniers tarifs en vigueur adressés à l'Acquéreur au jour de la commande.

Le prix exprimé en euros, s'entend comme un prix hors taxe qui ne comprend pas les éventuels frais de livraison (Cf. Article 4). Toute autre taxe, droit, impôt que l'Acquéreur serait amené à payer en vertu de la commande passée à la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED est laissé à la charge de l'Acquéreur. Seule la taxe DRIRE est toujours incluse dans le prix.

En cas de modification des tarifs, la nouvelle version sera automatiquement transmise (courrier ou télécopie ou e-mail...) aux clients ayant déjà commandé au moins une fois des marchandises au Vendeur au cours des douze (12) mois précédents la date de la commande.

**2.4** – STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### **Article 3 – Conditions de paiement**

**3.1** – La facture correspondant à la commande passée par l'acquéreur est établie dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrés à compter de la livraison effective du ou des biens.

**3.2** – Sauf condition particulière stipulée par écrit, la commande est payable par lettre de change magnétique payable dans un délai de trente (30) jours fin de mois, à compter de la date d'établissement de la facture.

Le paiement ne peut résulter que du règlement à l'échéance convenue. En aucun cas la simple remise ou la transmission d'une lettre de change ne vaudra paiement.

**3.3** – Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article L 441-6 du Code de Commerce, dès lors que l'Acquéreur ne versera pas toute somme due au Vendeur aux dates stipulées sur le bon de commande, il deviendra redevable à compter du jour suivant cette date, de pénalités de retard à titre de clause pénale.

Le taux d'intérêt applicable à ces pénalités de retard est égal à 20 points de pourcentage du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Enfin, le défaut de paiement dans les délais entraîne automatiquement et immédiatement l'exigibilité de toute somme due à la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

### **Article 4 – Livraison**

**4.1** – La livraison s'effectue au choix de l'Acquéreur :

- soit par remise en main propre à l'Acquéreur ("retrait usine") aux jours et heures d'ouverture de l'établissement principal français de la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED (Cf. Article 11),

- soit par livraison effectuée par un transporteur qualifié choisi par le Vendeur, à l'adresse indiquée lors de la passation de la commande par l'Acquéreur.

**4.2** – a) Si le montant total de la commande est supérieur ou égal à soixante-quinze (75) €uros H.T. et inférieur à six cents (600) €uros H.T. hors facturation éventuelle de certaines contreparties, les frais de livraison seront à la charge du client.

Le coût sera alors facturé selon le tarif du transporteur choisi par le Vendeur, qui sera communiqué à l'Acquéreur au moment de la facturation de la commande.

b) Si le montant total de la commande est supérieur ou égal à six cents (600) €uros H.T., sauf commande portant sur certains matériels spécifiques, les frais de livraison seront pris en charge dans leur intégralité par le Vendeur sauf si l'Acquéreur décide de choisir un transporteur non agréé par la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED. Cette prise en charge totale des frais de livraison par le Vendeur n'est applicable que pour les livraisons effectuées en FRANCE METROPOLITAINE (hors Corse). En dehors de cette zone géographique les frais de livraison sont laissés à la charge de l'Acquéreur.

### **Article 5 – Délais**

A compter de la date de l'acceptation de la commande, sauf cas de force majeure, le ou les bien(s) commandé(s) seront soit remis en main propre lors d'un "retrait usine", soit livrés à l'adresse indiquée par l'Acquéreur (cf. Article 4), dans un délai de 2 jours ouvrables sauf accord spécial préalable avec l'Acquéreur prévu à la commande.

Ce délai ne tient pas compte d'éventuels retards d'acheminement imputables au transporteur pour lesquels STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

Ces délais de livraison sont ceux constatés en règle générale, toutefois ils sont donnés à titre indicatif. En cas de retard dans la commande STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED s'efforcera de faire tout son possible pour y remédier et satisfaire l'Acquéreur. Cependant le retard ne pourra être invoqué par l'Acquéreur pour refuser la marchandise et/ou solliciter un dédommagement.

## **Article 6 – Propriété**

**6.1** – STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, en ce compris les frais de livraison.

**Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances entraîne la résolution de plein droit de la vente, sans aucune formalité judiciaire, si bon semble au Vendeur, sur simple mise en demeure adressée par lettre recommandée demeurée sans effet. Dès lors, le Vendeur peut revendiquer les biens commandés.**

**En cas de revendication des marchandises par la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED, l'Acquéreur s'engage à restituer la totalité des marchandises sans délai et à ses frais. Les acomptes seront conservés par la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED, à titre de clause pénale.**

**6.2** – En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'Acquéreur devra impérativement en informer la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

**6.3** – En revanche, le transfert des risques et périls en ce compris ceux de perte, de détérioration, de destruction des marchandises du Vendeur, ainsi que ceux résultant des dommages que les marchandises pourront occasionner, sera réalisé et effectif dès la fin du chargement dans les établissements du Vendeur, les marchandises voyageant aux risques et périls exclusif de l'Acquéreur, qui pourra, le cas échéant, formuler toutes réclamations auprès du transporteur dans le respect des conditions légales et réglementaires en vigueur.

Il incombe donc à l'Acquéreur d'assurer les frais et risques du transport des biens vendus, quelles que soient les modalités de livraison, et ce nonobstant la clause de réserve de propriété prévue aux termes de l'alinéa 1 du présent article.

En outre l'Acquéreur assumera seul la direction, la maîtrise et la responsabilité des opérations de livraison et de déchargement sur le site qu'il aura indiqué à STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

## **Article 7 – Responsabilités, Garanties**

**7.1** – Toute réclamation sur un éventuel problème lié à la qualité des produits doit être formulée dans les trois (3) jours de la livraison ou de la remise en main propre par télécopie ou par e-mail, doublé d'un courrier recommandé avec Accusé de Réception (AR) au service après vente de la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

**7.2** – Aucun retour de marchandise ne pourra être fait sans accord écrit du Vendeur, lequel n'emporte aucune reconnaissance de responsabilité.

L'Acquéreur sera tenu en outre d'assurer les frais et risques des marchandises retournées, en ce inclus les frais d'emballage et de transport, dont il conservera la responsabilité jusqu'à leur acheminement à l'entreprise du Vendeur.

**7.3** – STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED ne garantit l'Acquéreur, au titre des vices cachés pouvant affecter les produits livrés, que dans le cadre d'un remplacement des produits défectueux ou des pièces les rendant impropres à l'usage, sans pouvoir être considéré par l'Acquéreur comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices auraient pu entraîner.

Cette garantie ne saurait s'étendre ni aux travaux effectués sur les produits livrés par STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED ni aux conséquences des délais de livraison des produits de remplacement ni aux frais accessoires.

**7.4** – **Le maintien des performances des produits est subordonné à leurs conditions de montage, d'entretien et d'utilisation. L'Acquéreur s'engage à respecter à effectuer un usage normal de ces produits et à respecter tous ces conseils qui assureront aux produits la plus grande longévité.**

**Dans le cas ou un éventuel dysfonctionnement du matériel livré qui résulterait du non respect de ces conseils, du défaut ou de la non-conformité de l'entretien assuré par l'Acquéreur, de sa détérioration volontaire ou par négligence, celui-ci ne pourra invoquer le bénéfice de la garantie, ou mettre en cause la responsabilité de STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.**

### **Article 8 – Force majeure**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

Est notamment constitutif d'un cas de force majeure, tout évènement, indépendant de la volonté de la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED, imprévisible et irrésistible et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

Constituent notamment des cas de force majeure, les conflits du travail tels que les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous traitant ou transporteur, la défaillance de l'un des fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs de la société, la non-conformité des livraisons en provenance des fournisseurs ou sous-traitants, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, les pannes de machines, les inondations, incendies et autre catastrophes naturelles.

Dans le cas ou en raison d'une hypothèse mentionnée ci-dessus, STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED disposait d'une partie de la commande du client, celle-ci sera en droit d'expédier la commande partielle, le client ayant pour sa part l'obligation d'en prendre livraison à concurrence des quantités livrables et d'en assurer le règlement, et ce que l'empêchement soit momentané ou définitif.

### **Article 9 – Propriétés Intellectuelles**

La société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED est titulaire de divers droits de Propriété Intellectuelle sur l'ensemble des produits qu'elle conçoit et/ou qu'elle fabrique.

En aucun cas et sous aucune forme ces titres ne sont transmis à l'Acquéreur lors de la commande. Ils sont et demeurent la propriété exclusive de STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

En aucun cas l'achat d'un ou plusieurs produits par l'Acquéreur ne lui accordera le droit de le reproduire ou de le faire reproduire en tout ou partie.

Si tel était le cas l'Acquéreur engagerait ses responsabilités civile et pénale et serait poursuivi pour contrefaçon et actes de concurrence déloyale et parasitaire.

Tous les textes, ouvrages, illustrations et images reproduits sur le site [www.stoneridge.com](http://www.stoneridge.com) ou assimilés sont soumis aux règles issues du Code de la Propriété Intellectuelle relatives au droit d'auteur, aux bases de données et plus généralement à l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

En aucun cas l'Acquéreur ne pourra se prévaloir d'une quelconque propriété ou droit d'utilisation sur ces textes, ouvrages, illustrations, séquences vidéo et images.

Toute utilisation, reproduction, représentation, extraction, diffusion, intégrale ou partielle du site ou des données qui y sont contenues, est systématiquement soumise à l'autorisation de la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED.

A défaut d'autorisation, le contrevenant s'exposera à des poursuites pénales et engagera sa responsabilité civile.

### **Article 10 – Résolution**

Si dans un délai de huit jours à compter de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure par STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED, l'Acquéreur n'exécute pas tout ou partie de ses obligations, la vente pourra être résolue de plein droit.

Dans ce cas, STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED conservera à titre de clause pénale tout acompte versé par l'Acquéreur.

## **Article 11 – Service clientèle**

STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED  
Z.I. de Saint Etienne  
64100 BAYONNE

Pour toute information ou question, le service clientèle de la société STONERIDGE ELECTRONICS LIMITED est à la disposition de l'Acquéreur du lundi au vendredi (inclus) de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Tel: 05 59 50 80 40

Fax: 05 59 50 80 41

Site Internet : [www.stoneridgeelectronics.info/fr](http://www.stoneridgeelectronics.info/fr)

## **Article 12 – Litiges**

**Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations de vente, d'achat, de fourniture de prestation de services, leurs conditions d'exécution, et le cas échéant de résolution, résiliation ou d'annulation, sont soumises au droit Français, quelle que soit la nationalité de l'Acquéreur.**

**En cas de difficultés pour l'exécution ou à l'occasion de toutes conventions, toutes les contestations, quel qu'en soit l'objet, seront de la compétence du Tribunal de commerce de BAYONNE, ce qui est expressément accepté par l'Acquéreur.**